

**VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS**

John D. Nix Jr à Lawrence T. Kirn, terrain, Spruce, Leonidas, Cypress et Joliet, \$600.  
 Lawrence T. Kirn à Alexander Madison, terrain, Monroe, Eagle, Hickory et Cohn, \$440.  
 David Madison à John D. Nix Jr, terrain, Spruce, Leonidas, Cypress et Joliet, \$800.  
 Groetsch-Leitz Co. à Julius Groetsch, transfert du bail de la propriété Nos 2339-41 rue Magasin, dans l'île bornée par Constance, Philip et Jackson, expirant le 31 Août 1917, valeur reçue.  
 Bernard Vincent Edouard Couribet à Jacob Lesky, terrain, Locust, Melpomène, Ferrer et Terpsichore, \$2,150.  
 Mme Jefferson C. Wenck à Thomas Capo, terrain, faisant face au Bayou St-Jean, compris entre l'avenue Carrollton et Dumaine, \$3,600.  
 Mme John Connelly et Mme Albert L. Aucoin à Philip R. Heisler, terrain, Français, Champs-Élysées, Urquhart et Villeré, \$1,500.  
 Mlle Corinne M. McGloin à la Dixie Homestead Ass'n, terrain, Irberville, Dorgenois, Rocheblave et Bienville, \$1,400.  
 Mme John B. Geissert à la Dixie Homestead Ass'n, portion, Pine, Maple, Lowerline et Burthe, \$2,200.  
 Acquéreur au vendeur, même propriété \$2,200.  
 Arthur Duvic à Thomas Capo, portion, étant l'arrière-portion de terrains faisant face au Bayou St-Jean, près de la rue Dumaine, \$500.  
 Dryades Bldg and Loan Ass'n à René Forie, terrain, Sorapur, Rousseau, Philip et Tchoupitoulas, \$2,300.  
 H. & C. Newman Ltd à la Security Bldg and Loan Ass'n, 2 terrains, Audubon, Magasin, Walnut et Marké, \$1,850.  
 Peter Rando à la Dryades Bldg and Loan Ass'n, terrain, Dryades, Melpomène, Terpsichore et Remparts, \$4,000.  
 Acquéreur à Joseph Federico, même propriété, \$3,000.  
 Chas. J. Rigaud et als à Mme Nicholas Denapolis, portion, Ste-Anne, Dumaine, Roman et Derbigny, \$1,275.  
 Isaac B. Rennyson à la Savings and Homestead Ass'n, portion, Verna, Marie, Private et Leda, \$1,500.  
 Acquéreur à Albert B. de Villentroy, même propriété, \$1,000.  
 Isaac B. Rennyson à la Savings and Homestead Ass'n, portion, Verna, Marie, Private et Leda, \$1,700.  
 Acquéreur à John F. Wheeler, même propriété, \$1,100.

Veuve John McNally et als à Mme Thomas Killeen, terrain, Camp, Cadiz, Jéna et Chestnut, \$4,000.  
 Mme Alice De Marigny Bonnot à P. J. Guarino, option d'acheter le local Nos 623-25 rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, borné par Dumaine, pour \$3,300.  
 Suc. Mme Nelville M. Chaurant à Abraham Burglass, terrain, Canal, Gasquet, Marais et Liberté, \$4,500.  
 Même au même, 3 terrains, dans le même îlet, \$23,700.  
 Même au même, 2 terrains, dans le même îlet, \$4,725.

**LE HOME RULE.**  
 Du "Daily Graphic" (Londres): L'obstacle à une entente entre libéraux et unionistes sur la question du Home Rule, c'est M. Redmond, le leader irlandais. Et si l'on lit entre les lignes du discours de M. Churchill, on voit qu'il invite les unionistes à se coaliser avec les libéraux pour régler la question irlandaise en dehors de M. Redmond. C'est là un jeu hardi à jouer, mais c'est une offre que tout unioniste sincère devrait accueillir avec ferveur. M. Bonar-Law a déjà fait savoir qu'il ne désire pas tirer profit pour son parti de la controverse au sujet du Home Rule, et du moment où le parti unioniste se mettra à soutenir les libéraux ou même à rester neutre la puissance de M. Redmond s'évanouira. Pour que cependant un tel arrangement puisse aboutir, il faut que les libéraux fassent un bien plus grand pas en avant que celui qu'ils ont fait jusqu'ici. Le bill actuel est si foncièrement mauvais, tant au point de vue irlandais qu'au point de vue anglais, que les unionistes ne sauraient aider à en assurer le vote, à moins qu'il ne fût complètement refondu. Il serait probablement plus facile de retirer le bill actuel et d'en présenter un nouveau, basé sur des considérations plus justes.

**LA KLEPTOMANIE.**  
 Les consommateurs en Amérique sont parait-il tous un tantinet kleptomanes — Et c'est ainsi que la propriétaire d'un café avait tout récemment fait marquer sur ses chopes l'inscription suivante: Volé à Ernst Gerstenberg.  
 Ce que vient de donner lieu à un incident des plus comiques. Tout récemment, le président Wilson recevant un grand personnage germanique, n'avait cru pouvoir faire autrement que de l'inviter à boire de la bière. Au dernier moment, on s'aperçut que les offices de la Maison-Blanche ne recélaient point les

verres appropriés et l'ordre fut donné d'aller louer une douzaine de bocks à une hôtellerie voisine en l'occurrence chez M. Ernest Gerstenberg.  
 Lorsque le visiteur eut lampé son demi, il vit avec stupeur, gravée au pied du verre l'inscription ci-dessus.  
 Et il ne put s'empêcher de jeter sur son hôte un regard soupçonneux.

**ATHÉNÉE LOUISIANAIS**  
 Groupe de l'Alliance Française  
 CONCOURS DE 1913-1914.  
 PROGRAMME:  
 L'Athénée Louisianais propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours:  
**'LES ORATEURS DE LA REVOLUTION FRANÇAISE.'**  
 Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er Mars 1914 inclusivement.  
 L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de \$50.00 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné. L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille. Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.  
 Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages. Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.  
 Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.  
 Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.  
 Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.  
 La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.  
 Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.  
 Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.  
 Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.  
 Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.  
 Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.  
 Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.  
 Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.  
 Le Secrétaire Perpétuel.  
 BUSSIÈRE ROUEN.  
 'P. O. BOX 725'  
 Nouvelle-Orléans.

**AVIS DE SUCCESSIONS**

Succession de Fergus G. Lee.  
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 106,888 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par James Kelly, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.  
 Par ordre de la Cour.  
 THOMAS CONNELL, Greffier.  
 J. ZACH SPEARING, Avocat.  
 Jan-6-1914.

**AVIS DE SUCCESSIONS**

Succession de Dr. Hugh Kelly.  
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 106,910 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par James Kelly, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.  
 Par ordre de la Cour.  
 THOMAS CONNELL, Greffier.  
 JOHN BASSICH, JR., Avocat.  
 Jan-6-1914.

**AVIS DE SUCCESSIONS**

Succession de Nicole Migliore.  
 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 106,923 — Division E — Avis est par le présent donné à tous les créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par James Kelly, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.  
 Par ordre de la Cour.  
 THOMAS CONNELL, Greffier.  
 Jan-6-1914.

**VENTES A L'ENCAN**

**VENTES PAR LE SHERIF**  
 ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété amériorée du Septième District, portant le numéro municipal 322 rue Adams, dans l'île des rues Burdette, Panola et Spruce.  
 Feydra Homestead Association, en liquidation, vs. Mme Grace Lopez, épouse de Louis Debat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 106,888 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Septième District de cette ville, le JEUDI, 8 février 1914, à midi, la propriété suivante décrite ci-dessous:  
 Un certain lot de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, votes et privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Burdette, Adams, Panola et Spruce, désigné par le numéro municipal 322, et qui est annexé à un acte passé devant A. J. Villars, notaire en cette ville, le 1er août 1905, et par le même numéro sur un croquis de voter dressé par H. G. Brown, député voyer de ville, daté du 18 mai 1910 et annexé à un acte de vente passé devant William F. Brewer, notaire, le 4 juin 1910, suivant lequel dit dernier croquis le dit lot est situé à une distance de cent vingt pieds de la rue Spruce, et mesure trente pieds de face à la rue Adams, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.  
 Saisie dans le procès ci-dessus.  
 Conditions — Comptant; l'acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat.  
 L'OFFICIER PUBLIC, LOUIS KNOP.  
 SHERIF Civil de la Paroisse d'Orléans.  
 ERASTE VIDRINE, Avocat pour la demanderesse.  
 Jan 3 4 9 16 23 30—fév 5

ANNONCE JUDICIAIRE.  
 Vente par le shérif VENNEDY, 9 janvier 1914, d'une propriété de valeur amériorée du Sixième District, portant les numéros municipaux 2011-13 rue Magazine, entre les rues St-Andrew et Josephine.  
 Annie F. Campbell vs. Leo Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 106,468 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 9 janvier 1914, à midi, la propriété ci-dessus décrite à savoir:  
 Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île No. 144, borné par les rues Magazine, Camp, St-Andrew et Josephine, désigné par la lettre C sur un plan joint à un acte de vente de la rue Magazine, daté du 3 mai 1878, commençant à une distance soixante-cinq pieds, cinq pouces, quatre lignes du coin de la rue St-Andrew et mesure vingt-et-un pieds, onze pouces de face à la rue Magazine, vingt-et-un pieds, sept pouces, six lignes de largeur en arrière, sur cent six pieds, six pouces et sept lignes en profondeur.  
 Saisie dans le procès ci-dessus mentionné, commençant à une distance de quatre-vingt-sept pieds, quatre pouces et quatre lignes du coin de la rue St-Andrew et mesure vingt-et-un pieds, six pouces de face à la rue Magazine, vingt-et-un pieds trois pouces de largeur en arrière, sur cent six pieds, six pouces et sept lignes de profondeur.  
 Saisie dans le procès ci-dessus.  
 Conditions — Comptant; l'acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat.  
 SHERIF Civil de la Paroisse d'Orléans.  
 CHARLES F. CLAIBORNE, Avocat pour la demanderesse.  
 dec 5 6 12 19 26—jan 2 9

*The*  
**Allenburys' Foods**

**Une Bonne Partance dans la Vie.**  
 Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri se ressent plus tard. Il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplacera le lait maternel. Aucun farinier, aliment renfermant de l'amidon ou fait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 mois.  
 Les 'Allenburys' Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

**Les 'Allenburys' Foods**

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois.  
 NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois.  
 NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.  
 Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

**ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.**

**SPORTSMEN'S SPECIAL**



LOUISIANA SOUTHERN R. R.  
 (N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEES)

**SHELL BEACH**  
 TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. | Départ Shell Beach 4:10 P. M.  
 Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Yslosky. 6:05 A. M. | Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.

**SERVICE PAR MOTOR-CARS**

**\$1.00** Aller et Retour **SAMEDI ET DIMANCHE** sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.  
 Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.